

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs



Budget participatif 2026

La municipalité a décidé de mettre en place un budget participatif, une initiative visant à impliquer activement les résidents dans la prise de décisions concernant l'utilisation des fonds publics. Grâce à ce processus, chaque citoyen aura l'opportunité de soumettre ses idées et de voter pour la réalisation de projets qui contribueront à l'amélioration de leur cadre de vie.

En favorisant cette participation, le budget participatif contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et à encourager la collaboration entre les citoyens. Cette démarche permettra également de stimuler l'innovation locale et de soutenir des initiatives porteuses pour l'avenir de l'île.

Pour cette année, le budget alloué s'élève à 2500 \$

Vous trouverez, dans les pages suivantes, un résumé détaillé du déroulement de notre projet de budget participatif, incluant un échéancier sommaire qui vous permettra de suivre les différentes étapes du processus.



BUDGET PARTICIPATIF 2026

Règlements du budget participatif et dépôt d'une demande

Enveloppe budgétaire globale de 2 500 \$

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a mis à la disposition des citoyens un budget de 2500\$ pour la réalisation d'un projet citoyen. Elle invite ses citoyens à proposer des projets qui profiteront à la communauté.

Calendrier en 7 étapes

1. Lancement du budget participatif	3 mars
2. Appel de projet	3 mars au 15 avril
3. Dépôt des projets – 15h	15 avril
4. Analyse et bonification des projets admissibles et accompagnement des candidats pour la présentation de leur projet respectif	15 avril au 04 mai
5. Vote par la population de l'Île pour leur coup de cœur	04 mai au 10 juin
6. Dévoilement du ou des projets gagnants lors de l'assemblée du conseil municipal	13 juin
7. Réalisation du ou des projets	2026

Critères d'admissibilité généraux

Éligibilité du déposant

Être déposé par un ou plusieurs résidents de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Les élus, les employés de la municipalité, les organismes ainsi que les membres du comité de travail ne peuvent déposer un projet.

Pour être admissible, le projet a un impact potentiel, selon l'un ou l'autre des volets suivants :

• Environnemental • Social • Sports et loisirs • Culturel et artistique	• Renforcement de la participation citoyenne • Le projet peut être à caractère matériel ou immatériel
---	---

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Il relève des responsabilités de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et respecte les règlements et politiques en vigueur.
- Il est localisé sur le territoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.
- Il est d'intérêt général et à visée collective.
- Il est une dépense d'investissement pour un équipement ou pour une activité d'intérêt général.
- Les coûts globaux de réalisation respectent le budget réservé de 2 500\$.
- Il peut être entièrement réalisable au cours de l'année en cours ou suivant le processus.

Le projet sera jugé irrecevable si :

- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés.
- Il engendre des frais de fonctionnement récurrents ou des frais de ressources humaines récurrents.
- Il englobe des dépenses relevant de la gestion courante de la Ville (exemple : rémunération du personnel, achats de services, subvention aux associations, etc.).
- Il nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble.
- Il concerne un projet déjà en cours d'exécution.
- Il concerne des dépenses déjà engagées avant l'adoption de la résolution du projet.

Sélection du projet :

Les projets seront soumis à la population de l'Île. Les résidents pourront voter pour leur coup de cœur, au bureau municipal, sur papier directement ou par voie électronique.

Pour informations :

Gérald Dionne : 1-418-898-3451

Courriel : dg-mun_ndsd@ileverte.qc.ca

Pour transmettre votre projet

- Par courrier électronique : mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca
- Au bureau municipal : 6201, Chemin de l'île, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs



Budget participatif - Dépôt d'un projet

Informations obligatoires à fournir

Porteur du projet :

- Prénom et nom
- Numéro de téléphone
- Adresse courriel
- Si vous représentez un regroupement de citoyens, nous fournir la liste des membres de votre regroupement

Description du projet :

- Nom de votre projet
- Description de votre projet
- Description des bénéfices pour la municipalité et la population
- Localisation du projet

Documents complémentaires :

- Budget détaillé des coûts
- Esquisses, photos, détails ou toutes autres informations pertinentes pour la compréhension du projet

Échéancier :

- Description des principales étapes de votre projet

Signature

- Signature de la demande par le porteur du projet.